



SEPTEMBRE 2016

## Pôles et Fonctions

### L'actualité peut, elle aussi, être positive ...

Vous avez envie d'une actualité quotidienne positive ?

Vous avez besoin de bonnes nouvelles pour motiver votre enthousiasme et mettre (un peu) de côté les informations catastrophiques et déprimantes ?

Le site « l'optimisme.com » est fait pour vous :

<http://goo.gl/9dj989>

Vous y trouverez des actualités réelles et ... POSITIVES !

### A partir du 29 septembre, le Festi'Val de Marne revient pour sa 30<sup>ème</sup> édition

70 artistes de la «Nouvelle Scène Française» et des «Musiques Actuelles» seront de la fête au travers de concerts dans plus d'une vingtaine de salles du Val-de-Marne .

Sans oublier les spectacles Jeunes Public «Refrains des Gamins», ainsi que la JIMI, le rdv des indépendants...

Plus d'infos sur :

<http://goo.gl/BsgvFZ>

### Votre enfant poursuit des études, c'est bon pour vos impôts !

Une réduction d'impôt est accordée dès lors que vous avez au moins un enfant à charge qui poursuit des études secondaires ou supérieures. L'enfant doit avoir moins de 18 ans ou s'il est majeur, il doit être rattaché au foyer fiscal. Dans le cadre de sa formation, il ne doit pas être lié par un contrat de travail, ni être rémunéré (sauf indemnités de stage). Le bénéficiaire de la réduction d'impôt est exclu pour les enfants en apprentissage, en congé formation ou encore en contrat d'études avec un employeur. Le montant de la réduction d'impôt est fixé à :

- 61 euros par enfant au collège
- 153 euros par enfant au lycée
- 183 euros par enfant dans l'enseignement supérieur

Pour en bénéficier, il faut mentionner sur la déclaration des revenus, les nom et prénom de l'enfant ainsi que le nom de l'établissement scolaire et la classe fréquentés (au 31 décembre de l'année d'imposition des revenus).

Plus d'infos sur : <http://goo.gl/IPI8NO>

### Le saviez-vous ?

Suite à la crue de la Seine et de ses affluents en mai et juin 2016, Transilien a mis en place un service de dédommagement via un site en ligne pour les voyageurs des lignes dont le service garanti n'a pas été respecté durant la grève et qui ont subi des suppressions de trains.

Les gares éligibles sont situées sur les lignes B, C, D, E, H, N, P, R, U (entre Versailles et La Verrière) et T4, à l'exclusion des gares situées en zones 1 et 2.

Rendez-vous sur le site : <http://goo.gl/pXrb8c>

Vous pourrez y trouver toutes les informations et y déposer votre demande **jusqu'au 30 septembre 2016.**

### Air France : coup de pouce aux jeunes

Via sa filiale Hop !, Air France propose jusqu'à 24 ans de voyager à tarif réduit sur son réseau domestique en échange d'un abonnement annuel de 49 €. Une carte de réduction dématérialisée, leur permet de profiter de réductions pouvant aller jusqu'à 30 % sur les 130 lignes desservies par sa filiale Hop! L'opération pourrait même, à terme, être étendue aux étudiants jusqu'à 28 ans.

### La CFDT lance la plus grande enquête jamais réalisée sur le travail !



Donnez votre avis sur [parlonstravail.fr](http://parlonstravail.fr)